

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 26 octobre 2018 à 18h à la salle polyvalente de LANDUDEC

1- Compétences : définition de l'intérêt communautaire

1-1 Compétence voirie

Sur proposition du Président, la question est retirée de l'ordre du jour.

1-2 Compétence développement économique/Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, et conformément à la loi NOTRe - qui stipule qu'à défaut de précision avant le 31 décembre 2018, la Communauté de Communes exercera l'intégralité de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »-, le Conseil Communautaire définit l'intérêt communautaire uniquement sur les actions déjà menées par la communauté, à savoir :

- Maintien du dernier commerce
- Dispositif Pass Commerce et Artisanat

2- Finances et administration générale

2-1 Emprunt

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{ER} Vice-président, le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du CMB au taux fixe de 1,61% pour une durée de 20 ans (périodicité trimestrielle), frais de dossier 1 500 €, et autorise le Président à signer le contrat à passer.

2-2 Décisions Modificatives Budgétaires

2.21 - Budget Voirie – Décision Modificative n°1-2018

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte la DM n°1-2018 du budget Voirie.

2.22 - Budget Equipements Communautaires - Décision Modificative n°2-2018

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire adopte la DM n°2-2018 du budget Equipements Communautaires.

2.23 - Budget ZAE de Kerlavar

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte la DM n°1-2018 du budget ZAE de Kerlavar.

2.24 - Budget Activités Economiques

Sur proposition de Christian JOLIVET Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte la DM n°3-2018 du budget Activités Economiques.

2.25 - Budget Eau Potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte la DM n°1-2018 du budget Eau potable.

2.26 - Budget Déchets

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte la DM n°2-2018 du budget Déchets.

2-3 OTHPB: Participation aux dépenses de fluides, de maintenance et d'entretien du siège administratif de l'Office

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire :

- délibère favorablement sur le montant réel des sommes à verser à l'Office de Tourisme du Haut Pays Bigouden au titre de la prise en charge des frais relatifs à l'occupation du siège administratif de l'Office pour les années 2016 et 2017, soit respectivement 4 330.87 € et 6 618.70 €,

- autorise le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat.

2-4 Conventions

2-41 Convention Bodadeg ar Sonerien Penn Ar Bed, Bagad Ar Vro Bigouden

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à passer avec les associations Bodadeg ar Sonerien Penn Ar Bed et le Bagad Ar Vro Bigouden, *convention présentée en annexe*, et qui prévoit une subvention de 9 800 € à verser au bagad Ar Vro Bigouden.

2-42 Convention Hip Hop New school

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention à passer avec l'association Hip Hop New school, qui prévoit pour l'année scolaire 2018/2019, une subvention de 2 000€.

2-43 Convention Mobil' emploi

Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention triennale 2019- 2021 à passer avec l'association Mobil Emploi, au titre des compétences jeunesse, développement économique et action sociale, et qui prévoit une subvention 2018 de 1 790€.

2.5 Participation du budget Assainissement Collectif au budget Administration Générale

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire délibère formellement sur la proposition de virement de 100 000 € du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF vers le budget ADMINISTRATION GENERALE sur l'exercice 2018.

3- Economie

3-1 Convention avec la Chambre Régionale d'agriculture

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire l'autorise à signer la convention , à passer avec la chambre d'agriculture, ayant pour objet de formaliser les relations entre les parties afin de :

- favoriser la mise en place d'actions de développement économique et d'aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
- renforcer l'animation, la synergie, la mise en réseau des acteurs du territoire.

Ce partenariat partage les ambitions suivantes :

- développer une vision partagée des enjeux pour l'agriculture à prendre en compte dans les politiques communautaires en cohérence avec les orientations professionnelles.
- préserver la ressource non renouvelable des terres agricoles.
- permettre le développement de l'activité économique agricole répondant à la diversité des attentes des agriculteurs et des habitants.
- contribuer à la valorisation du cadre de vie et au partage du territoire»

3-2 Vente propriété « PRIGENT » à la chocolaterie ROBINET (POULDREUZIC)

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, suit l'avis de l'estimation des services de France Domaine concernant la propriété à vendre à M. ROBINET :

- fixe le prix de vente des parcelles cadastrées AD 481 et AD 486 au prix de 100 000 € (hors frais de notaire, à charge de l'acquéreur)
- autorise le Président à signer les actes de cession à intervenir

4- EAU

4-1 Tarifs 2019 de l'eau potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, adopte les tarifs de l'eau 2019 – part collectivité - conformément à l'avis de la commission EAU du 18 octobre 2018 :

	Désignation	Guiler Landudec	Gourlizon Plogastel Peumerit	Tréogat Plovan Pouldreuzic Plozévet	Plonéour
Part de la collectivité					
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	51,13	41,95	37,11	35,20
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N°1 : 0 à 30 m ³	0,8553	0,9160	0,6457	0,7759
	N°2 : 31 à 100 m ³	0,9981	0,9160	0,6457	0,7759
	N°3 : 101 à 200 m ³	0,9981	0,8074	0,6457	0,7759
	N°4 : 201 à 300 m ³	0,7957	0,5864	0,5187	0,6997
	N°5 : 301 à 500 m ³	0,6741	0,5738	0,5187	0,6997
	N°6 : 501 à 5000 m ³	0,6123	0,5738	0,5187	0,6997
	N°7 : 5001 à 6000	0,6210	0,3980	0,5187	0,6997
	N°8 : > 6001 m ³	0,7617	0,3838	0,4361	0,6299

4-2 – Avenant à la convention d’occupation du domaine public : château d’eau de Landudec

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire autorise le Président, à signer un avenant à la convention d’occupation du domaine public signée le 26 février 2018, avec la société FREE, l’objet de cet avenant étant le déplacement du local d’exploitation du Château d’eau de LANDUDEEC, pour tenir compte des réseaux en place.

4-3 – Proposition concernant les coupes à asséoir en 2019 en forêt de Kergamet et de Saint Renan relevant du Régime Forestier.

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire autorise le Président, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente des coupes en forêt de ST Renan et de Kergamet.

4-4 Demande de subvention

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire accorde une subvention d’un montant de 3 500 €TTC à l’association « Experts-Solidaires », pour la construction d’un réseau d’eau dans le village côtier d’Ampasindava, région DIAN, Madagascar.

5- Aménagement

5-1 Projet Bretagne Très Haut Débit – convention de co-financement de la phase 2

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention de cofinancement des opérations de la 2^{ème} phase de déploiement de zones FTTH 2019-2023, avec Megalis, et souligne la nécessité d’une meilleure information des maires sur le calendrier des opérations.

5-2 Délibération concernant l’acquisition d’une bande de terrain par la Communauté de Communes au profit des consorts Plouzenneq à Plovan (Penhors)

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice- président délégué, le Conseil Communautaire, à la demande du notaire, reprend la délibération en date du 11 juillet 2016, relative à l’acquisition d’une bande de terrain - n°685 - au profit des consorts Plouzenneq à Plovan (Penhors), afin de rectifier la surface : la délibération initiale présente une bande de terrain de 605 m² alors que le plan cadastral indique 613m².

6- Déchets

6-1 Convention Troc Textile

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes du PAYS BIGOUDEN SUD, pour le TROC TEXTILE, et régler les dépenses qui en découlent (HAUT PAYS BIGOUDEN pour 32% et PAYS BIGOUDEN SUD pour 68%)

7- Personnel

7-1 Tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, valide les propositions de modifications du tableau des effectifs :

- **au budget voirie :** création à effet du 1^{er} décembre 2018 d'un emploi à temps complet ouvert aux grades du cadre d'emplois des techniciens, et suppression au 1^{er} janvier 2019, du poste de technicien principal de 2^{ème} classe vacant par un départ en retraite.
- **au budget administration générale :** recours à un contractuel sur les missions de coordination enfance/jeunesse élargies au volet cohésion sociale pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2018 et autorisation au Président à signer le contrat de travail correspondant.

7-2 Bons d'achat au personnel en cadeau de fin d'année.

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire :

- valide le principe de KDOPASS édité par la CCI de QUIMPER, qui recense une large gamme d'offres locales, et est exonérée des charges sociales, pour le cadeau de fin d'année du personnel
- autorise le Président à payer la facture correspondante, d'une valeur de 25 € par agent.

7-3 Bons d'achat cadeau de Noel pour les enfants du personnel.

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire :

- valide le principe de KDOPASS édité par la CCI de QUIMPER, qui recense une large gamme d'offres locales, et est exonérée des charges sociales, pour le cadeau de Noel des enfants du personnel,
- autorise le Président à payer la facture correspondante, d'une valeur de 15 € par enfant jusqu'à 12 ans.

8- Commande Publique

8-1 Avenants sur marchés de travaux pour la construction de la salle multifonctions à dominante sportive de P LOGASTEL St GERMAIN

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, adopte les avenants qui suivent :

8-11 Avenant n°3 – Lot 8 / Menuiseries bois

- **Objet de l'avenant** : moins-value sur châssis vitré fixe sur local médical

- **Entreprise attributaire** : SEBACO - 29552 QUIMPER

- **Montant de l'avenant** :

<i>MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :</i>	222 445.66 € HT	
<i>Montant de l'avenant n°1 :</i>	+13 764.21 € HT	(+ 6.18 %)
<i>Avenant n°2 :</i>	<i>Prolongation de délai d'exécution</i>	
Montant de l'avenant n°3 :	- 859.81 € HT	(- 0.39 %)

Nouveau montant du marché : 235 350.06 € HT
(soit un total d'avenant sur ce lot de + 5.79 %)

8-12 Avenant n°5 – Lot 19 / Electricité – CFO et CFA

- **Objet de l'avenant** :

. Pose de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité supplémentaires à la demande du SDIS

. Raccordement des ouvrants de la salle de sports et de la salle d'activités

- **Entreprise attributaire** : LE BOHEC – 29404 LANDIVISIAU

- **Montant de l'avenant** :

<i>MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :</i>	166 506.16 € HT	
<i>Montant de l'avenant n°1 :</i>	+702.55 € HT	(+ 0.42 %)
<i>Montant de l'avenant n°2 :</i>	+9 590.46 € HT	(+ 5.76 %)
<i>Montant de l'avenant n°3 :</i>	+1 792.70 € HT	(+ 1.08 %)
<i>Avenant n°4 :</i>	<i>Prolongation de délais d'exécution</i>	
Montant de l'avenant n°5 :	+1 661.64 € HT	(+ 0.99 %)

Nouveau montant du marché : 180 253.51 € HT
(soit un total d'avenant sur ce lot de + 8.25 %)

8-2 Avenant sur travaux de viabilisation de la ZAE de Kerlavar 2 (Tr 3) à PLONEOUR LANVERN

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président, le Conseil Communautaire, adopte les avenants qui suivent :

- **Objet de l'avenant** : Evacuation des déchets de sols

- **Entreprise attributaire** : LE ROUX – 29710 LANDUDEC

- **Lot n° 1** : Terrassement - Voirie

- **Montant de l'avenant** :

<i>MONTANT TOTAL DU MARCHE INITIAL :</i>	140 495.25 € HT	
Montant de l'avenant n°1 :	+ 14 746.50 € HT	(+10.49 %)

Nouveau montant du marché : 155 241.75 € HT
(soit un total d'avenant sur ce lot de + 10.49 %)

8-3 Information sur les marchés conclus

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte du tableau des marchés conclus en procédure adaptée depuis le 9 juillet 2018.

9- Questions diverses

9-1 Compte rendu des délibérations du bureau communautaire

Le Conseil prend acte des délibérations du bureau en date des 6 septembre 2018 et 9 octobre 2018.

9-2 Questions diverses

9-3 Agenda

Conseils Communautaires : les 27 novembre et 12 décembre, à 18h.
CIAS : le 10 décembre à 18h.
15 novembre : visite de Mme la Présidente du conseil Départemental.

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 5 novembre 2018.

Le Président,

Pierre PLOUZENNEC